

**Décision n° 2021/10-01
relative à l'accréditation de
l'École supérieure des techniques aéronautiques
et de construction automobile
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Établissement / École

Nom :	École supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile
Sigle :	ESTACA
Nom d'usage :	ESTACA
Type :	Privé, EESPIG
Académie :	Versailles
Site(s) de l'école :	Laval, Montigny-le-Bretonneux

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Décision n°2019/01-07, n° 2020/10-02

Objet de la demande d'accréditation

N.b. L'École ne souhaite pas renouveler l'accréditation pour la formation suivante sur le site de Laval : Ingénieur diplômé de l'École supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile, **spécialité Systèmes embarqués et numériques**, en formation continue

Catégorie HP (Hors périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile, **spécialité Systèmes embarqués et numériques**, en formation continue, sur le site de Montigny-le-Bretonneux

Catégorie NS (Nouveau site) :

Ingénieur diplômé de l'École supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Bordeaux

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'École supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile ;
- Vu le rapport établi par Didier ERASME (membre de la CTI et rapporteur principal), Pierre-Marie VERCHÈRE (expert auprès de la CTI et co-rapporteur), Nadine LECLAIR (experte auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 12 octobre 2021 ;
- Entendus Monsieur Jean-Michel DUREPAIRE, Directeur général de l'École supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile, Madame Anne DE CAGNY, Directrice de l'international et des partenariats de l'École supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile, spécialité Systèmes embarqués et numériques , sur le site de Montigny-le-Bretonneux	Formation continue	2022	2024-2025	restreinte
Première accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile, sur le site de Bordeaux	Formation initiale sous statut d'étudiant	2022	2024-2025	restreinte

La commission prend acte de l'arrêt du recrutement de la formation conduisant au titre d'ingénieur diplômé de l'école supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile, spécialité systèmes embarqués et numériques, en formation continue, sur le site de Laval, à compter de la rentrée universitaire 2022.

Cette décision s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'École :

- Continuer la mise en œuvre des recommandations des audits passés, en particulier :
 - o Développer le pilotage de la qualité ;
 - o Développer les mobilités internationales tout en maintenant le même niveau d'exigences ;
 - o Intégrer impérativement et rapidement des représentants étudiants avec voix délibérative dans la gouvernance de l'école ;
- Préserver le taux d'encadrement des apprenants sur l'ensemble des sites en assurant, d'une part, les transferts prévus puis en renforçant l'équipe sur le site de Bordeaux et, d'autre part, en recrutant sur les autres sites pour compenser ces départs vers Bordeaux ;
- Adapter régulièrement le contenu de l'enseignement autour des domaines d'application en évolution rapide en gardant des liens resserrés avec les parties prenantes industrielles.

Pour la spécialité Systèmes embarqués et numériques en formation continue :

- Diversifier le profil des entreprises ciblées pour la formation continue diplômante au-delà du seul secteur automobile ;
- Établir un plan d'action offensif à long terme pour recruter un nombre significatif de stagiaires dès la rentrée 2022 ;
- Mettre en place, en collaboration avec les entreprises employeuses, une procédure permettant à un maximum de stagiaires de bénéficier d'une expérience internationale.

Pour l'ouverture sur le site de Bordeaux :

- Structurer le projet de création et de développement progressif du site de Bordeaux dans une démarche qualité et d'amélioration continue ; établir un plan d'action évolutif ;
- Être attentif aux éléments de communication permettant de développer le sentiment

- d'appartenance parmi les élèves de l'ESTACA même dans les locaux de l'ENSAM ;
- Favoriser l'attractivité du site afin d'assurer un ratio significatif d'élèves en provenance de la deuxième année de l'école au sein de la promotion des élèves de Bordeaux ;
 - Garantir des interactions efficaces et productives pour les enseignants-chercheurs de l'ESTACA au sein des laboratoires de recherche bordelais et dans les structures partenariales dédiées à l'innovation.

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 12 octobre 2021

En présence de Mesdames et Messieurs les membres de la CTI : Jean-Louis ALLARD, Isabelle AVENAS-PAYAN, Patrick BOUVIER, Nathalie CAYOT, Élisabeth CRÉPON, Françoise DELPECH, Hervé DEVRED, Didier ERASME, Agnès FABRE, Marie-Annick GALLAND, Hélène GRIMAULT-DUC, Jean-Yves KOCH, Marie-Madeleine LE MARC, Fabrice LOSSON, Patrick OBERTELLI, Claire PEYRATOUT, Bernard PINEAUX, Serge PRAVOSSOUDOVITCH, Véronique RAIMBAULT, Gilles SAINTEMARIE et Sonia WANNER.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 17 novembre 2021

Le rapporteur principal
Didier ERASME

A blue ink signature of Didier ERASME, consisting of a stylized, elongated shape with a horizontal line across the middle.

Le greffe

A black ink signature, appearing to be a stylized 'D' or similar character, with a vertical line extending downwards from the center.

La présidente
Elisabeth CRÉPON

A black ink signature of Elisabeth CRÉPON, featuring a large, stylized 'E' followed by a series of loops and a horizontal line.